

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 novembre 2025**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA RÉALISATION
DE STATIONNEMENTS VÉLOS - COMMUNE D'ARGELLIER**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 novembre 2025 à 18h00 en salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 novembre 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, M. José MARTINEZ à M. Daniel JAUDON, M. Jean-Marc ISURE à Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Florence QUINONERO à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier son article L 5214-16 V disposant qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;

VU ensemble, la délibération n°1376 du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2016-2025 et la délibération n°2510 du 22 mars 2021 relative à son actualisation pour la période 2021-2027 ;

VU la délibération n°3341 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant adoption d'un règlement d'intervention relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de stationnements vélos ;

VU la délibération n°3765 du Conseil Communautaire du 17 mars 2025 portant modification de règlement d'intervention relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de stationnements vélos ;

VU la demande de fonds de concours en date du 25 septembre 2025 formulée par la commune d'Argelliers en vue d'installer dix appuis-vélo sur trois sites ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « service de la vie quotidienne » ;

CONSIDERANT l'objectif stratégique « Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel » du projet de territoire vallée 3D,

CONSIDERANT que la CCVH prévoit des actions en faveur de la mobilité active et de promotion du vélo en tant que mode de déplacement du quotidien, dont la mise en place du présent dispositif d'aide afin d'améliorer le service aux usagers du vélo et encourager sa pratique,

CONSIDERANT que la commune d'Argelliers sollicite l'aide de la CCVH dans le cadre du fonds de concours destiné à l'équipement en stationnements vélos,

CONSIDERANT que ce projet vise à installer dix appuis vélo (soit 20 places) sur trois sites situés à proximité de pôles générateurs de déplacements : commerces, services, équipements publics, arrêt de bus, ainsi qu'un fort enjeu touristique et de sports et loisirs,
CONSIDERANT que le matériel choisi d'appui-vélo est conforme aux prescriptions du règlement,
CONSIDERANT que les arceaux sont installés sur le domaine public communal et sont accessibles au grand public de façon satisfaisante,
CONSIDERANT que le montant total H.T. du projet est de 779,00 € et que la commune sollicite une aide de 50% soit 389.50 €, éligible au regard du règlement du fonds de concours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 389,50 € HT, correspondant à 50 % du coût du projet d'installation de dix appuis-vélos sur la commune d'Argelliers,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent dispositif.

Transmission au Représentant de l'État N° 3944
Publication le 18 novembre 2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18 novembre 2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251117-23892-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON



Pierre AMALOU,

Maire d'Argelliers

2 rue du Presbytère - 34380

A l'attention de Monsieur SOTO, Président,

Pôle attractivité,

Service stratégie urbaine durable et mobilités

2 parc d'activités de Camalcé

BP 15

34 150 GIGNAC

mobilitéc-vallee-herault.fr

Affaire suivie par :

Julie CUTILLAS GUIRADO

Secretariat-general@argelliers.fr

06 80 11 98 74

Argelliers, le 22/09/2025

Objet : Demande d'intervention au titre du fonds de concours en faveur de la réalisation de stationnements vélos sur le territoire communautaire.

Envoi par mail et courrier postal

Monsieur,

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transition écologique et du développement des mobilités actives, la commune d'Argelliers, souhaite installer une dizaine d'appuis vélos répartis en trois points stratégiques du village : le jardin communal de Tranquille, la salle polyvalente Vert Paradis et la bibliothèque municipale.

Ce projet vise à répondre à une demande croissante des habitants qui utilisent de plus en plus le vélo pour leurs déplacements quotidiens. Actuellement, l'absence

d'infrastructures de stationnement sécurisé constitue un frein à cette pratique. Ces équipements permettront d'améliorer significativement les conditions d'usage du vélo, notamment pour les familles, les scolaires, les usagers des services municipaux et les participants aux événements associatifs et culturels.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus global de notre politique de développement des mobilités douces, notamment à travers la mise en place d'une liaison douce entre les principaux pôles de vie du village. Il participe également à la réduction de l'usage de la voiture, à l'amélioration de la qualité de l'air, et à la promotion d'un cadre de vie plus sain et plus apaisé.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 779.00 € H.T. pour 934.80 € T.T.C, comprenant l'achat des appuis vélos. Ces aménagements seront installés par les agents techniques de la Commune. Dans ce contexte, nous sollicitons une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxe des supports soit 800 €, pour nous accompagner dans la réalisation de ce projet structurant, à la fois simple, efficace et durable.

Vous trouverez en pièces jointes une présentation détaillée du projet, un plan de localisation des équipements prévus ainsi qu'un devis estimatif.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre AMALOU

Maire d'Argelliers

Par délégation



En PJ :

Note d'intention comprenant :

- Note d'intentions
- Calendrier prévisionnel
- Lieux d'implantation
- Devis et plan de financement prévisionnel
- Délibération du Conseil Municipal en date du 01/07/2025
- Attestation de non commencement des travaux

NOTE D'INTENTIONS

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA REALISATION DE STATIONNEMENTS VELOS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARGELLIERS

Objet de la demande : Installation de 10 appuis vélos répartis en 3 points stratégiques du village

1. Répondre à un besoin réel des habitants

- **Pratique quotidienne du vélo** : De nombreux habitants utilisent déjà le vélo comme moyen de déplacement principal pour leurs trajets du quotidien (école, travail, commerces, services...).
- **Absence ou manque d'infrastructures adaptées** : Actuellement, les cyclistes manquent de stationnements sécurisés, ce qui nuit au confort et à la sécurité de leurs déplacements.
- **Demande exprimée localement** : Des retours d'usagers ont mis en évidence le besoin d'équipements de stationnement vélo, notamment dans les lieux de vie les plus fréquentés.

2. Localisation stratégique des équipements

- **Jardin communal de Tranquille** : Lieu de détente et de passage pour les familles et les promeneurs, particulièrement fréquenté lors des événements saisonniers. A proximité la présence de différents foodtrucks.
- **Salle polyvalente** : Point de rassemblement pour les activités associatives, culturelles et sportives ; elle attire un public divers qui vient souvent à vélo. La proximité de l'école communale et des espaces sportifs en fait également un point stratégique.
- **Bibliothèque municipale** : Fréquentée par des enfants, des adolescents et des adultes, c'est un lieu d'accès à la culture et à l'éducation que les usagers souhaitent pouvoir rejoindre sans contrainte. A proximité de la bibliothèque se situe également la Mairie et les anciennes écoles, lieu d'accueil d'activités diverses.

3. Cohérence avec les orientations de la commune

- **Appui à la politique de mobilité douce** : Le projet s'inscrit dans le cadre plus large de la création d'une liaison douce au sein du village, visant à sécuriser et encourager les déplacements non motorisés.
- **Réduction de l'usage de la voiture pour les courts trajets** : En facilitant l'usage du vélo, la commune agit concrètement pour limiter les déplacements en voiture sur de petites distances, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO2 et des nuisances sonores.

- **Encouragement des comportements écoresponsables** : Cette initiative fait partie intégrante d'une stratégie de développement durable locale.

4. Promotion de la santé, de l'environnement et du lien social

- **Santé publique** : En favorisant l'usage du vélo, la commune encourage l'activité physique régulière.
- **Préservation de l'environnement** : Moins de voitures signifie moins de pollution et une meilleure qualité de vie dans le village.
- **Lien social** : Les zones choisies pour les appuis vélos sont des lieux de rencontres intergénérationnelles. Le projet contribue à une vie sociale active et accessible.

5. Un projet à coût raisonnable et à fort impact

- **Investissement modeste** : L'installation d'une dizaine d'appuis vélos représente un investissement limité au regard des bénéfices attendus.
- **Durabilité des équipements** : Les appuis vélos choisis sont robustes, résistants aux intempéries et nécessitent peu d'entretien.
- **Effet levier** : Ce type d'aménagement peut inciter davantage d'habitants à se déplacer à vélo s'ils savent qu'ils peuvent stationner facilement et en sécurité.

Calendrier prévisionnel

- **Octobre 2025** : Résultats du Fonds de concours
- **Décembre 2025** : Commande des équipements.
- **Janvier 2026- mars 2026** : Travaux d'installation réalisés par les services techniques ou prestataire local.
- **Mai 2026** : Mise en service et communication auprès des habitants.

Localisation des appuis vélos

Lieu d'implantation	Nombre d'appuis prévus	Public concerné / justification
Jardin communal de Tranquille	4	Lieu de promenade, aire de jeux, événements festifs et familiaux. Forte fréquentation.
Salle polyvalente	4	Lieu central pour les événements sportifs, culturels, associatifs. Public régulier.
Bibliothèque municipale	2	Lieu d'éducation et de culture, fréquenté par enfants, jeunes et adultes.

Total : 10 appuis vélos

NB : Chaque appui permettra de sécuriser 2 vélos, soit une capacité totale de 20 vélos.



Budget prévisionnel (cf PJ)

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Appui vélo en arceau (avec plaque signalétique)	10	74.00 €	740.00 €
Frais de Port		39 €	39 €
Total estimatif HT			779.00 €
TVA (20 %)			155.80 €
Total TTC			934.80 €

Plan de financement prévisionnel - Stationnements vélos

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Arceaux cycles	800 €	100%	CCVH (FDC Stationnements vélos)	400 €	50%
Travaux pose - Services techniques	NA				
			PARTS FINANCEURS	400 €	50%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	400 €	50%
TOTAL HT	800 €	100%	TOTAL HT	800 €	100%

Délibération du Conseil municipal du 01/07/2025 (cf PJ)

Attestation de non commencement des travaux (cf PJ)

Techni-Contact / M.D2i
 253 rue Gallieni
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 S.A.S. au capital de 480 000 €
 SIRET : 392 772 497 00039 - APE : 4791B
 Tva Intra. : FR12 392 772 497
<https://www.techni-contact.com/>



Devis N°1446153396
Client n° 193695613

Comment valider votre devis ?
En ligne : lien au bas du document (recommandé)
 Par email : p.sophie@techni-contact.com
 Par fax : 01 83 62 36 12
 Par courrier : à l'adresse en en-tête du document

Numéro : 1446153396 - Le 24/06/2025	Adresse livraison	Adresse facturation
Affaire suivie par : Sophie PETIT A Tel : 01 55 60 29 21 Email : p.sophie@techni-contact.com Validité : 30 Jours Mode de règlement : Mandat administratif	MAIRIE D'ARGELLIERS SECRÉTAIRE GÉNÉRALE 34380 - FRANCE Tel : 0467556575	MAIRIE D'ARGELLIERS - SECRÉTAIRE GÉNÉRALE 34380 - FRANCE Tel : 0467556575

Référence	Désignation	P.U. € HT	Rem	PU HT Rem	Qté	Total € HT
31143111 	Arceau cycles avec plaque signalétique - Largeur (mm) : 700 - Hauteur hors sol (mm) : 850 - Fixation : A sceller - Finition : Galvanisé brut - Poids (kg) : 9 Livraison : 4 semaines	74.00			10	740.00
	Frais de port	39.00			1	39.00

Bon pour accord	Base € HT	Taux	Montant TVA	Montant total H.T. 779.00€
	779.00 €	20%	155.80€	Montant total T.T.C. 934.80€

Valider le devis >

Règlement sécurisé par carte bancaire



Coordonnées bancaires :

BNP PARIBAS Boucle de Seine
 RIB : 30004 01896 00010001645 13
 IBAN : FR76 3000 4018 9600 0100 0164 513
 BIC : BNPAFRPPXXX

Si mandat administratif, merci d'indiquer

Siret :
 Code service : 0
 Code engagement : 0

Votre bon pour accord entraîne l'acceptation de nos CGV disponibles à cette adresse
<https://www.techni-contact.com/media/cgv.pdf>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIERS

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025-20

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents ou représentés : *12*

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 juin 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : mercredi 25 juin 2025

Présents ou représentés : Pierre AMALOU (pouvoir à Bernard TREMOULET) ; Bernard TREMOULET, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE (pouvoir à *Claudie Berard*), Jean- Michel CLAREY

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : *Alain Fournier*

**Réalisation de stationnements vélos
Demande de fonds de concours auprès de la communauté de
communes de la Vallée de l'Hérault**

Rapporteur : Catherine DUSCHA , 4eme adjointe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16V,
VU la délibération du Conseil communautaire, en date du 17 mars 2025, approuvant l'instauration d'un fonds de concours en faveur de la réalisation de stationnements vélos et approuvant le Règlement d'intervention,

CONSIDÉRANT que la commune d'Argelliers souhaite réaliser dix stationnements vélos répartis

entre :

- La place de la mairie (cour de l'ancienne école)
- Abords de la salle Vert Paradis
- Jardin de Tranquille

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assumée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Ayant entendu l'exposé de Madame la 4^{ème} Adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander un fonds de concours à la CCVH en vue de participer au financement de la réalisation des stationnements vélos à hauteur de 50% du montant hors taxe des supports,

PRECISE que le montant estimatif des travaux relatifs au projet s'élève à 800€ HT,

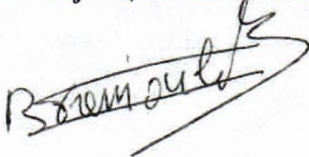
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette décision,

Fait à ARGELLIERS, le 01/07/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 02 JUIL. 2025

Après affichage le 02 JUIL. 2025

Secrétaire de séance, 	Pour le Maire empêché, Le 1 ^{er} adjoint, Bernard TREMOULET, 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

OBJET DE L'OPÉRATION : STATIONNEMENTS VELOS

Je soussigné Pierre AMALOU, Maire de la Commune d'Argelliers 34380
CERTIFIE que les travaux susvisés, pour lesquels il a été sollicité une aide au titre du Fonds de concours de la communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) n'ont pas connu un commencement d'exécution et m'engage à ne pas les commencer avant la date de l'accusé de réception délivré par les services de la CCVH.

Fait à ARGELLIERS

Le 23/09/2025

P/O *[Signature]*